

Centre universitaire  
de santé McGill



McGill University  
Health Centre

Centre de la reproduction  
Reproductive Centre



## **GUIDE D'INFORMATION À L'INTENTION DES RECEVEUSES D'OVULES DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS**

Cette brochure a été conçue dans le but de répondre à vos questions et vous aider à prendre une décision concernant le don d'ovules. Si après avoir lu le contenu, vous désirez toujours avoir recours au don d'ovules, ou si vous souhaitez avoir plus de renseignements; veuillez composer le numéro de téléphone suivant :

## **La ligne d'information téléphonique des soins infirmiers**

**514 843-1650, poste 4**

*Vous retrouverez un glossaire de la terminologie utilisée dans le présent document à la page 11.*

### ***Pourquoi ai-je besoin d'un don d'ovules?***

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles votre médecin peut avoir suggéré un don d'ovules. Plusieurs femmes sont incapables d'avoir des enfants parce que leurs ovaires ne produisent pas d'ovules. Cette défaillance ovarienne peut être due à des facteurs génétiques, à un traitement anticancéreux ou à une ménopause précoce. Dans d'autres cas, les femmes produisent des ovules de mauvaise qualité ou qui présentent des anomalies génétiques (autrement dit, elles peuvent être porteuses de maladies héréditaires) et elles ont peu de chances de connaître une grossesse saine.

Autrefois, il n'existait aucun traitement pour les femmes aux prises avec une défaillance ovarienne. Aujourd'hui, le traitement peut consister en un don d'ovules d'une autre femme. Ce traitement peut permettre aux couples récipiendaires de réaliser leur rêve d'avoir un enfant.

### ***Comment procède-t-on au don d'ovules?***

Le don d'ovules fait appel aux techniques de fécondation in vitro (FIV) : les ovules sont prélevés des ovaires de la donneuse et mis en contact avec les spermatozoïdes du conjoint de la receveuse en laboratoire. Les ovules fécondés (embryons) sont ensuite transférés dans l'utérus de la receveuse en prévision de la grossesse. La receveuse mènera la grossesse à terme et donnera naissance à son enfant (qui ne sera pas apparenté à elle génétiquement).

### ***Est-ce que plusieurs ovules sont donnés à la fois?***

Le traitement de FIV réussit mieux si un certain nombre d'ovules peuvent être fécondés et transférés en même temps, puisque ce ne sont pas tous les ovules qui seront fécondés et qui produiront une grossesse. De plus, on espère toujours qu'il restera assez d'embryons pour effectuer une deuxième tentative. C'est pour ces raisons que le traitement vise entre autres le don de plusieurs ovules à la fois.



***Si j'ai recours au don d'ovules, que vais-je transmettre à mon bébé de façon héréditaire? Mon bébé me ressemblera-t-il?***

Tous les traits héréditaires sont déterminés par le matériel génétique contenu dans l'ovule et le spermatozoïde. Lors de la grossesse, l'organisme de la receveuse alimente le bébé, mais aucun matériel génétique n'est échangé. Après sa naissance, l'enfant pourra peut-être acquérir des comportements semblables à ceux de la receveuse et lui ressembler de cette façon, mais toute ressemblance physique sera une coïncidence.

***Quels sont les taux de succès du don d'ovules?***

Les taux de succès du don d'ovules se comparent favorablement à ceux de la FIV traditionnelle. La réussite est généralement reliée à la qualité des ovules, ainsi qu'à l'âge et à la fécondité de la donneuse. La réussite n'est pas habituellement reliée à l'âge de la receveuse. Voilà pourquoi vos chances de succès avec le don d'ovules sont beaucoup plus grandes que si vous subissiez un traitement avec vos propres ovules.

***Puis-je être considérée pour un don d'ovules si je n'ai pas un cycle menstruel normal?***

Le succès du don d'ovules ne dépend d'aucune façon du cycle menstruel de la receveuse ni de sa production hormonale. On administre à chaque receveuse les hormones nécessaires pour

développer son endomètre et soutenir sa grossesse.

En fait, toute femme en bonne santé peut être considérée pour un don d'ovules jusqu'à l'âge de 50 ans, quel que soit son état menstruel.

***Qu'est-ce que le traitement implique?***

Dans le cadre d'un traitement de don d'ovules, la donneuse et la receveuse doivent généralement prendre des médicaments. La plupart des donneuses prennent des médicaments afin d'être en mesure de fournir le plus grand nombre possible d'ovules. (Les médicaments prescrits aux donneuses sont décrits en détail dans le *Guide d'information à l'intention des donneuses d'ovules potentielles*). Les receveuses prennent des médicaments visant à bien préparer l'endomètre ou la paroi de l'utérus à l'implantation des embryons au moment du transfert. Les médicaments varient selon le plan de traitement et le besoin de synchroniser le cycle de traitement de la receveuse avec celui de la donneuse.

Les médicaments qui sont prescrits aux receveuses comprennent :

**Anovulant (ANOV):** La pilule contraceptive (Marvelon<sup>®</sup>) est prescrite aux receveuses qui ont un cycle naturel (qui ont des menstruations). Elle est administrée dès le début afin de synchroniser le cycle de traitement de la receveuse et celui de la donneuse. La receveuse prendra généralement la pilule contraceptive pendant deux à trois semaines, dépendamment du rythme de son cycle naturel par rapport à la date prévue du début du cycle de la donneuse. (Dans certains cas, on demandera aux receveuses qui n'ont plus de menstruations de prendre la pilule contraceptive pendant quelques mois avant le début du traitement afin de mieux préparer l'utérus à la grossesse).



**Buséreline :** Comme la pilule contraceptive, la buséreline (Suprefact<sup>®</sup>) est prescrite aux receveuses qui ont un cycle naturel. Elle bloque la sécrétion naturelle d'hormones et empêche la receveuse d'avoir un cycle menstruel pendant le traitement. La buséreline est administrée à la suite de la pilule contraceptive jusqu'à la fin du traitement.

**Œstradiol :** La receveuse commencera à prendre de la valérate d'œstradiol (Estrace<sup>®</sup>), une forme d'œstrogène, pour épaissir et développer son endomètre en même temps que la donneuse prendra des hormones (FSH) pour stimuler ses ovaires à produire des ovules. L'Estrace est administré sous forme de pilule, 3 fois par jour, jusqu'au test de grossesse (et pendant les 12 premières semaines de grossesse).

**Progestérone :** Juste avant le prélèvement des ovules de la donneuse, la receveuse devra commencer à prendre de la progestérone pour bien soutenir l'endomètre en prévision de la grossesse. L'administration de la progestérone se fait par suppositoires vaginaux ou injection intramusculaire et s'effectue au quotidien jusqu'au test de grossesse (et pendant les 12 premières semaines de grossesse).

### ***Comment les ovules sont-ils prélevés et qu'arrive-t-il une fois le prélèvement effectué?***

À la fin du traitement, la donneuse subira une brève intervention pour recueillir les ovules qui se seront développés pendant le traitement. (Pour plus de détails concernant la technique de prélèvement des ovules, voir le Guide d'information à l'intention des donneuses d'ovules potentielles.)

À la suite du prélèvement, tous les ovules recueillis sont donnés au couple récipiendaire (ou aux deux couples récipiendaires si le don est partagé) et mêlés au sperme du partenaire de la receveuse préparé en laboratoire. Une tentative est faite pour féconder chacun des ovules prélevés. Les ovules et les spermatozoïdes sont placés en incubateur pour activer la fécondation et la division cellulaire. La plupart des ovules seront fécondés au cours des 24 heures suivant le prélèvement. (Bien que ce soit rare, il se peut que les ovules ne soient pas fécondés.) Les ovules fécondés ou embryons sont transférés dans l'utérus de la receveuse après deux ou trois jours de développement.

Il reste parfois des embryons à la suite du transfert. Lorsqu'ils sont de bonne qualité, ces embryons peuvent être cryoconservés pour un usage ultérieur.

### ***Comment le transfert d'embryons est-il effectué?***

Au moment du transfert, dépendamment de l'âge de la donneuse, un embryon sera placé dans l'utérus de la receveuse. Le Centre de la Reproduction du CUSM doit respecter la politique de la RAMQ concernant le nombre d'embryons à transférer, qui depuis le 5 août 2010, est limité à un embryon par transfert (autant pour les cycles financés au privé que les cycles financés par l'état). Toutefois, selon la qualité des embryons, il se peut que votre médecin choisisse de transférer plusieurs embryons à la fois.

Lors du transfert d'embryons, un cathéter (tube) de plastique souple est inséré dans le vagin et introduit dans l'orifice de l'utérus. Les embryons sélectionnés sont ensuite injectés par le cathéter dans la cavité utérine. Le processus de transfert d'embryons ne dure que quelques minutes et n'est pas douloureux.



### ***Comment saurai-je si je suis enceinte?***

La grossesse est confirmée par une analyse sanguine effectuée deux semaines après le transfert d'embryons. Il est impossible de confirmer une grossesse avant cette période de deux semaines, même si des symptômes de grossesse semblent faire surface.

### ***Le traitement de don d'ovules est-il sécuritaire?***

Le traitement de don d'ovules est très sécuritaire; cependant aucun traitement n'est complètement sans risque.

Le risque le plus grave encouru lors du traitement de don d'ovules est le même posé par d'autres traitements de fertilité, c'est-à-dire le risque d'une grossesse multiple (jumeaux ou triplés). La grossesse multiple peut se produire lorsque deux embryons ou plus sont transférés et a lieu dans environ 20 % (1 cas sur 5) des grossesses résultant d'une FIV. La grossesse multiple comporte plus de risques pour la mère et les bébés et doit être suivie de près. Elle se produit le plus souvent lorsque la donneuse est très jeune et/ou très fertile.

Un autre risque potentiel relié au don d'ovules est la transmission de maladies infectieuses. Il est possible qu'une donneuse transmette un virus en faisant don de ses ovules (le risque est semblable à celui du don de sang). C'est pourquoi le

dépistage des donneuses est fait avec soin et tout est mis à l'œuvre pour amoindrir le risque de transmission de virus.

Enfin, il est possible qu'une donneuse soit porteuse et transmette une maladie héréditaire dont elle ignore l'existence. Chaque donneuse sera appelée à fournir ses antécédents familiaux; toutefois, un test génétique n'est généralement pas effectué.

La donneuse court peu de risques. *Le Guide d'information à l'intention des donneuses d'ovules potentielles* fournit des renseignements destinés aux donneuses au sujet des risques associés au don d'ovules.

### ***Comment vais-je trouver une donneuse?***

Plusieurs couples qui désirent recourir au don d'ovules commencent par en parler à des gens qu'ils connaissent. Une donneuse peut être une amie, une parente ou une simple connaissance. Certaines personnes ont trouvé des donneuses par l'entremise des journaux ou de l'Internet, alors que d'autres ont demandé à des amis de les aider à trouver une donneuse.



***Qui est en mesure de me faire un don?***

Toute femme âgée de 21 à 34 ans peut être considérée pour le don d'ovules. Avant d'entreprendre le traitement, il est important de s'assurer que chaque donneuse est fertile et en bonne santé. Les donneuses potentielles doivent donc fournir leurs antécédents médicaux et subir quelques tests diagnostiques avant d'être admissibles au traitement. De plus, comme nous voulons être absolument certains qu'elles ont bien réfléchi à la question; nous demandons aux donneuses potentielles de rencontrer un de nos conseillers avant le début du traitement afin de discuter des implications d'un don d'ovules.

***Puis-je rémunérer la donneuse ou lui offrir un cadeau en signe de reconnaissance?***

Au Canada, il est illégal d'acheter ou de vendre des ovules. Cela signifie que vous ne pouvez offrir aucune sorte de rémunération. Les cadeaux sont considérés comme un paiement en nature et sont également interdits.

***La donneuse a-t-elle des obligations ou des droits légaux envers un enfant qui naîtrait par suite de son don d'ovules?***

La receveuse qui donne naissance à l'enfant est considérée comme sa mère naturelle (et sa mère légale) et assume les droits et responsabilités reliés à tout enfant né d'un don d'ovules. Bien qu'il n'existe aucune loi à ce sujet (ou quant à la résolution d'une dispute), il est généralement tenu pour acquis que la donneuse n'a aucun droit ni aucune responsabilité par rapport à l'enfant.

Les donneuses ont toutefois l'obligation d'informer la clinique de tout nouveau renseignement concernant une maladie héréditaire.

### ***Dois-je consulter un avocat?***

Le don d'ovules est un traitement légal. Vous n'avez pas à consulter un avocat avant d'entreprendre le traitement. Vous pourriez toutefois en consulter un si vous aviez des questions ou des inquiétudes quant aux implications légales d'un don d'ovules.

### ***Serai-je tenue de dévoiler que j'ai subi un traitement de don d'ovules?***

Vous n'êtes pas tenue légalement de révéler que vous avez reçu un don d'ovules. Toutefois, pendant votre grossesse, il sera important d'informer votre obstétricien du don d'ovules dans le but de recevoir les meilleurs soins prénataux possible.

Vous n'êtes pas obligée de révéler à vos enfants que vous avez reçu un don d'ovules, mais il se peut qu'ils découvrent éventuellement qu'aucun lien génétique ne vous unit.

La clinique conservera un dossier documentant votre don d'ovules et il se peut qu'elle doive le transmettre à l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée si nécessaire.

### ***J'ai trouvé une donneuse. Que dois-je faire maintenant?***

Vous devez prendre rendez-vous avec l'infirmière du programme de don d'ovules afin de discuter des détails du traitement et d'organiser les tests initiaux et les rendez-vous de consultations requis.

Avant d'entamer le traitement, votre donneuse devra se présenter à la clinique à deux reprises. La première fois dans le but de se soumettre à quelques tests initiaux (voir le *Guide d'information à l'intention des donneuses d'ovules potentielles*) et rencontrer l'infirmière du programme de don d'ovules. La deuxième fois dans le but de rencontrer un conseiller, consulter un médecin pour la révision des résultats des examens et fixer l'horaire de traitement. Vous êtes invitée à accompagner la donneuse si vous le désirez.

Si vous désirez toujours avoir recours au don d'ovules, ou si vous souhaitez avoir plus de renseignements; veuillez composer le numéro de téléphone suivant :

La ligne d'information téléphonique des soins infirmiers  
(514) 843-1650, poste 4

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AU SUJET DU CMV ET DU DON D'OVULES

### ***Qu'est-ce que le cytomegalovirus (CMV)?***

Il s'agit d'un virus commun de la famille des herpèsvirus. Il ne pose aucun danger pour la plupart des gens et la majorité de la population a contracté le virus une fois rendu à l'âge adulte.

### ***Quels sont les symptômes d'une infection à CMV?***

Parfois, une infection à CMV peut provoquer des symptômes temporaires de fièvre, de mal de gorge, de fatigue et d'enflure des glandes.

### ***Comment le CMV est-il transmis?***

Le CMV est transmis au contact direct des sécrétions corporelles, comme l'urine, la salive, les selles, le sang, le sperme et les sécrétions cervicales.

### ***Quelles sont les populations à risque de contracter le CMV à la suite d'un contact avec une personne chez qui l'infection est active?***

Deux groupes de populations sont particulièrement à risque. Les patients immunodépressifs sont à risque parce qu'ils peuvent développer une maladie aiguë. Les fœtus de femmes ayant contracté le CMV (pour la première fois) durant la grossesse sont également à risque puisque le CMV peut

potentiellement traverser le placenta et ainsi provoquer une infection « congénitale ».

### ***Quels sont les risques associés au CMV congénital?***

Le CMV congénital peut affecter le système nerveux central provoquant ainsi divers degrés de déficience intellectuelle ou auditive chez l'enfant. Il peut également entraîner une pneumonie, causer une infection du foie et de la rate ou restreindre la croissance du diamètre de la tête du bébé (maladie des inclusions cytomégaliennes).

### ***Quelles sont les implications d'un don entre une donneuse CMV (+) et une receveuse CMV (-)?***

Dans de circonstances normales, moins que la moitié des femmes qui contractent le CMV au cours de leur grossesse le transmettent à leur bébé, et seulement quelques-uns des bébés infectés développent des infections symptomatiques, que ce soit à la naissance ou au cours des premières années de vie. Il n'est pas connu si oui ou non il est possible de transmettre le CMV à travers le don d'ovules d'une donneuse porteuse du virus. S'il y a effectivement transmission du CMV, les risques posés pour la mère et pour le fœtus sont méconnus. C'est pourquoi le don d'ovules d'une donneuse porteuse du CMV à

une receveuse jamais été infectée à CMV n'est généralement pas recommandé. Une étude a démontré que le CMV n'est pas présent dans les ovules de donneuses porteuses de CMV<sup>1</sup>, par contre aucune autre étude effectuée n'a légué les mêmes résultats. On doit donc conclure pour l'instant que le risque de transmission par l'entremise d'un don d'ovules est probablement théorique, mais néanmoins possible.

**Pour plus d'information concernant le recours au don d'ovules, veuillez consulter les autres documents inclus dans cette trousse d'informations :**

- Requête pour analyse de microbiologie
- Investigations de base pour la receveuse d'ovules et son partenaire
- Requête pour analyse de sang pour les deux partenaires
- Formulaire de consentement de la receveuse d'un don d'ovules

## **GLOSSAIRE DE LA TERMINOLOGIE**

### ***ANOV***

Pilule contraceptive

### ***Cryoconservation***

Procédé de congélation pour conserver les embryons

### ***Donneuse***

Femme qui fait le don d'ovules

### ***Embryon***

Ovule qui a été fécondé par un spermatozoïde

### ***Endomètre***

Muqueuse qui tapisse la cavité utérine

### ***Follicule***

Sac rempli de liquide dans l'ovaire renfermant l'ovule

### ***FSH***

Hormone folliculo-stimulante qui promeut la croissance des follicules

### ***FIV***

Fécondation in vitro

### ***Receveuse***

Femme qui reçoit le don d'ovules

---

1. Is there a risk of cytomegalovirus transmission during in vitro fertilization with donated oocytes? Witz CA, Duan Y, Burns WN, Atherton SS, Schenken RS. Fertil Steril. 1999 Feb; 71(2): 302-7

**Centre de la reproduction du CUSM**

888, boul. de Maisonneuve Est, Suite 200

Montréal (Québec) Canada H2L 4S8

**T** 514 843-1650 **F** 514 843-1496 [fertilite@muhc.mcgill.ca](mailto:fertilite@muhc.mcgill.ca) [cusc.ca/centre-reproduction](http://cusc.ca/centre-reproduction)